



CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN

CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE

Section du Bas-Rhin

Contrat d'objectifs

2012

Contrat d'objectifs

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

ENTRE :

le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à Strasbourg - Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « le Département ».

d'une part,

ET :

la Chambre de Métiers d'Alsace, dont le siège est à Schiltigheim, Espace Européen de l'Entreprise - 30 Avenue de l'Europe, représentée par Monsieur Bernard STALTER, Président, ci-après désignée par les termes « la CMA ».

d'autre part,

VU :

- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin du 12 décembre 2011;
- la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du Bas-Rhin du 2 avril 2012.

PRÉAMBULE :

La Chambre de Métiers d'Alsace et le Département du Bas-Rhin ont conclu pour l'année 2012 une convention financière. Dans ce cadre, la convention définit les modalités de l'intervention financière du Département du Bas-Rhin et le présent contrat d'objectifs fixe les orientations stratégiques ainsi que les missions confiées à la Chambre de Métiers d'Alsace.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME D'ACTIONS 2012

La Chambre de Métiers d'Alsace a inscrit depuis 2007 son action dans un nouveau plan stratégique pour l'artisanat, destiné à renforcer les partenariats, à mobiliser les énergies sur des objectifs précis et à développer une offre renouvelée de services.

La place de l'artisanat est reconnue sur plusieurs plans :

- son rôle dans la production de biens et services aux entreprises, aux collectivités ;
- sa place dans la contribution à l'économie générale et tout particulièrement à l'emploi ;
- sa présence sur l'ensemble des territoires du département, tant urbains que ruraux ;
- sa dynamique en matière de formation et d'insertion des jeunes dans le monde du travail.

Le plan stratégique de l'artisanat délibéré par la Chambre de Métiers d'Alsace vise à consolider le tissu artisanal et à développer ses potentialités de développement.

Les points forts de l'année 2011

Quelques points forts sont à relever pour l'année écoulée.

La CMA a réorganisé le service d'animation économique en créant d'une part un poste d'animateur économique spécialisé en matière de transmission d'entreprise (qui prend en charge l'animation collective en ce domaine ainsi que tous les rendez-vous avec les cédants) et, d'autre part, en procédant à un nouveau découpage géographique des territoires pour optimiser le travail des agents avec les collectivités territoriales mais également avec les artisans et leurs représentants.

- La poursuite du dispositif d'accueil pour les auto-entrepreneurs avec la systématisation des formations d'une journée (10 stages ayant réuni 128 participants), et la poursuite des conférences dédiées aux auto-entrepreneurs installés dans les 6 derniers mois (parmi lesquels figurent des bénéficiaires du RSA).
- Le lancement d'un plan d'actions individuelles et collectives en matière de développement durable.
- Une réelle efficacité et un professionnalisme de l'équipe d'animation économique par la modernisation des techniques et outils de conseils aux artisans.
- Une communication et une présence plus affirmée de la Chambre de Métiers d'Alsace pour valoriser l'artisanat, les entreprises et les métiers.
- Une implication de la Chambre de Métiers d'Alsace dans les processus d'orientation des jeunes vers les métiers de l'artisanat.
- Une poursuite des efforts en matière de développement de l'apprentissage pour inciter les entreprises à déposer des offres d'apprentissage
- Un nombre toujours important de contrats d'apprentissage signés (2.073 contrats signés au 01 février 2012 pour le Bas-Rhin).

Synthèse des propositions du programme 2012 du contrat d'objectifs :

Pour la contractualisation avec le Conseil Général du Bas-Rhin, **4 axes de travail** ont été retenus au sein du programme d'actions pluriannuel de la Chambre de Métiers d'Alsace (Plan d'Actions Prioritaires : PAP).

1. Promouvoir les métiers, informer les jeunes et leurs parents, orienter les jeunes (axe 3 du PAP de la CMA)

L'action de la Chambre de Métiers d'Alsace, dans le cadre de la présente convention, s'articule autour des objectifs suivants :

- informer et promouvoir les métiers ;
- promouvoir l'entreprise formatrice ;
- accompagner les entreprises dans le recrutement des apprentis et contribuer ainsi activement au placement des jeunes en apprentissage.

L'information des jeunes et des parents concernant les métiers est une tâche permanente. La Chambre de Métiers d'Alsace s'appuie également sur les organisations professionnelles dans la mise en œuvre de ce chantier d'envergure. Le véhicule de l'artisanat participe à une meilleure communication et une plus grande visibilité du secteur des métiers.

Les besoins de main-d'œuvre qualifiée et le renouvellement des chefs d'entreprises rendent absolument nécessaire l'arrivée de jeunes motivés, en capacité d'accéder à une qualification.

Pour développer le mode de formation gagnant pour le jeune et l'entreprise qu'est l'apprentissage, il s'agit également de promouvoir l'entreprise formatrice en informant les artisans sur les avantages de l'apprentissage, les enjeux de la formation et les ressources disponibles pour réussir l'apprentissage. La CMA accompagne aussi les entreprises dans le recrutement des apprentis et contribue ainsi au placement des jeunes en apprentissage.

Afin de rapprocher l'offre de formation des entreprises artisanales et les demandes des jeunes, la CMA oriente son action vers des collégiens de bon niveau scolaire et des lycéens et étudiants qui souhaitent apprendre un métier dans le secteur de l'artisanat. L'action concerne les jeunes de moins de 26 ans.

Les actions mises en œuvre dans ce cadre ont pour objectif notamment :

- de sensibiliser aux choix professionnels pour conduire à un choix conscient et motivé ;
- d'apporter une information sur les perspectives offertes par l'artisanat en particulier sur les opportunités professionnelles et de déroulement de carrières ;
- d'offrir un conseil aux jeunes et à leurs parents dans une phase de détermination des choix professionnels ;
- d'accompagner dans la définition d'un parcours de formation menant vers la réussite dans les métiers de l'artisanat.

Voir fiches actions n° 3.1 – 3.2 – 3.3 en annexe

Par ailleurs, le soutien du Conseil Général du Bas-Rhin aux stagiaires ayant financé eux-mêmes leur formation continue diplômante permettra en 2012 à environ 28 stagiaires de poursuivre leur démarche de formation dans les métiers de la filière artisanale.

→ Voir fiche 3.4 en annexe

2. Accompagner les créateurs, les repreneurs et les cédants

(axe 5 du PAP de la CMA)

Le dispositif d'accueil et d'accompagnement par la Chambre de Métiers d'Alsace des créateurs d'entreprises artisanales fait l'objet d'une certification AFAQ. Un audit AFAQ AFNOR est réalisé chaque année.

Le nombre d'immatriculations en 2011 est de 1788 dont 1231 entreprises classiques et 557 auto-entreprises. L'ensemble de ces créations requiert les principales actions suivantes :

- l'accueil et le premier conseil (environ 9000 contacts) ;
- un stage par mois à destination des auto-entrepreneurs ayant un projet dans l'artisanat ;
- la sensibilisation des auto-entrepreneurs installés à l'aide de conférences : «*D'auto-entrepreneur à entrepreneur artisanal : les raisons de changer de régime fiscal et social*» ;
- l'appui aux porteurs de projet dans le cadre de leurs demandes d'aides «GRACÉA» pour lesquelles la CMA est en charge de l'information et de l'instruction des dossiers pour le compte du Conseil Régional d'Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin ;
- l'accompagnement des porteurs de projet dans le cadre du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement des Créateurs et Repreneurs d'Entreprises).

Soutien approfondi de l'accompagnement des créateurs pour les projets importants.

Rappelons que la Chambre de Métiers d'Alsace agit dans le cadre réglementaire du Droit à l'Installation dans les métiers de l'artisanat, et en cohérence avec son choix de soutenir la qualification professionnelle et la qualification dans la gestion.

Par ailleurs, la Chambre de Métiers d'Alsace travaillera avec les services de la Communauté Urbaine de Strasbourg et ceux de l'ADIRA pour la finalisation du projet d'une pépinière d'entreprises artisanales à Eschau.

Les actions de détection et d'accompagnement de la transmission se poursuivront en partenariat avec d'autres opérateurs. A cet effet, la Chambre de Métiers d'Alsace organisera en 2012 quatre *journées de la transmission*, 45 pré-diagnostic de cession et accompagnera environ 80 repreneurs.

→ Voir fiches actions n° 5.1 et 5.2 en annexe

3. Accompagner les entreprises dans leur développement

(axe 6 du PAP de la CMA)

Les animateurs économiques sont mobilisés pour détecter les potentiels de développement et d'amélioration de la compétitivité des artisans et de les accompagner dans leurs démarches. Il s'agit notamment de l'utilisation des TIC, de l'innovation ou de leur capacité à l'export.

L'année 2012 verra la poursuite de cette démarche :

- 150 pré-diagnostic d'approche globale seront proposés aux artisans ainsi que 36 accompagnements approfondis de projets de développement pour répondre à l'objectif du renforcement de la compétitivité et du développement des entreprises artisanales ;
- La poursuite des diagnostics approfondis d'entreprise avec l'outil commun aux chambres de métiers, CAPEA (Cycle d'amélioration des performances de l'entreprise artisanale), pour 37 entreprises disséminées sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin ;

La prise en compte du développement durable sera maintenue dans le programme d'action économique, car elle est un des facteurs d'amélioration de la performance des entreprises qui souhaitent s'engager sur cet axe de travail.

En appui aux démarches individualisées, la CMA organisera en 2012 diverses actions collectives :

- à la demande des organisations professionnelles, ou des associations de commerçants-artisans, des actions d'information et de sensibilisation (marketing, gestion, réseau transfrontalier, ...) seront mises en place afin que le développement d'entreprise soit considéré comme un axe structurant de toute réflexion en matière économique ;
- reconduction d'une journée de l'innovation et du développement de l'artisanat d'Alsace ;
- un cycle de conférences avec différents thèmes : « *Bien calculer vos prix et maîtriser vos marges* », « *Conseils pratiques pour gagner des clients* », « *Comment améliorer vos consommations d'énergie ?* », sera déroulé sur l'ensemble du Bas-Rhin afin de faire prendre en compte ces problématiques comme facteurs de consolidation et de développement de l'entreprise ;
- en complément, des conférences avec des stands de partenaires, seront organisées sur la thématique de l'accessibilité des locaux artisanaux aux personnes handicapées ;
- afin de permettre aux dirigeants d'accroître leurs connaissances dans ces différents domaines, des ateliers de formation seront organisés sur demande, au cas par cas ;
- la Chambre de Métiers d'Alsace organisera comme les années précédentes la présence des artisans dans le Hall de l'Artisanat à la Foire Européenne de Strasbourg (environ 60 exposants) et participera à son animation en mettant en valeur les corporations et leurs filières de formation ;
- la Chambre de Métiers d'Alsace organisera la présence d'une quinzaine d'artisans sur un espace du salon EGAST, et y animera avec les artisans de la décoration de la table et de la gastronomie un espace dédié à la promotion de leurs activités.

Les animateurs économiques poursuivront leur rôle de conseillers d'entreprises en travaillant en étroite collaboration avec les agents de l'ADIRA.

En effet cette mission recouvre tous les domaines de la gestion d'entreprise et nécessite l'appui de compétences appropriées, tant sur le plan de l'immobilier que sur celui des montages juridiques spécifiques du crédit-bail ou à d'autres procédures existantes.

→ Voir fiches actions n° 6.1 – 6.2 – 6.3 et 6.4 en annexe

4. Soutenir l'artisanat et les territoires

(axe 8 du PAP de la CMA)

Par le biais de ses bureaux territorialisés, la Chambre de Métiers d'Alsace poursuivra un accompagnement de proximité, tant des porteurs de projet que des entreprises existantes sur l'ensemble du Bas-Rhin, de la Communauté Urbaine de Strasbourg et dans les territoires ruraux.

Par ailleurs, l'accompagnement des projets locaux des communautés de communes d'une part, et des associations et groupements de professionnels d'autre part, se poursuivra en prenant appui notamment sur les Opérations Concertées de Modernisation du commerce et de l'artisanat.

Les animateurs économiques de la CMA participent au montage des dossiers en collaboration avec les artisans ou les collectivités territoriales selon le cas pour répondre aux problèmes spécifiques de chaque type d'espace géographique, soit dans le cadre d'opérations individuelles de réhabilitation ou de modernisation des locaux commerciaux des artisans, soit dans le cadre d'actions collectives.

Ces opérations concernent un ensemble d'entreprises appartenant à un secteur géographique et sont conduites par les collectivités territoriales :

- en zone rurale : des opérations de modernisation de l'artisanat au sein des pays, et des EPCI (communauté de communes de la Haute Bruche, communauté de communes de Barr/Bernstein, communauté de communes du canton de Rosheim, communauté de communes du Pays de Wissembourg, communauté de communes du Rhin, communauté de communes de la Sauer-Pechelbronn, communauté de communes de l'Espace Rhénan, communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, communauté de communes du canton de Villé, communauté de communes de la Porte du Vignoble, communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig) et des opérations de réhabilitation de centres-bourgs de manière à créer un environnement favorable à l'exercice d'activités artisanales pour les communes de moins de 2000 habitants ;
- en zone urbaine : des opérations visant à fortifier le tissu d'entreprises (Schiltigheim-Bischheim, Haguenau, Bischwiller).

Elles impliquent de nombreux contacts, la réalisation d'études d'opportunités préalables, la promotion des opérations auprès des entreprises, l'instruction de dossiers, la participation à de multiples réunions, le montage de demandes de financement, des contacts réguliers avec les partenaires, l'organisation de formations, l'appui à la conception et la mise en place d'animations, en collaboration avec l'ADIRA.

De plus, également en coordination avec l'ADIRA, la Chambre de Métiers accompagne les démarches de Pôles d'Excellence Ruraux avec comme objectif la prise en compte de l'artisanat dans les programmes d'action à mettre en œuvre (CIP d'Andlau, dossier PEREN, ...).

Les réflexions menées par l'ADIRA, tant dans les domaines de la veille territoriale que dans ceux relatifs à la préparation des contrats de territoire, pourront bénéficier de l'apport statistique de la CMA ainsi que de l'expertise des animateurs économiques présents sur tout le département.

La CMA s'implique fortement dans le dispositif URBAN de revitalisation des zones sensibles : l'artisanat peut s'y développer et donner des opportunités d'emploi et d'insertion. Des entreprises situées dans les secteurs sensibles de l'agglomération disposent aussi de potentiels de développement ou de reprise.

La CMA participe également aux actions menées sous l'égide des Maisons de l'Emploi (Strasbourg, Saverne, Molsheim, Alsace du Nord).

Trois opérations «*Rendez-Vous chez les Artisans*» seront organisées en 2012 :

- communautés de communes du Pays de Barr ;
- communautés de communes du Pays de Sarre-Union, de l'Alsace Bossue et du Pays de la Petite Pierre ;
- canton de Brumath.

A noter également que le centre de formation des apprentis d'Eschau organisera sa journée «*Portes Ouvertes* » au mois de mars 2012.

L'animation économique de la CMA est structurée par un programme d'actions annuel. Cependant, certaines actions ponctuelles ne peuvent être prévues et viennent en réponse à des demandes fortes apparaissant en cours d'année.

→ Voir fiches actions 8.1 et 8.2 en annexe

Enfin, la CMA accompagne le dispositif départemental de soutien au commerce de proximité au travers d'études de marché appropriées, notamment quand un chef d'entreprise souhaite s'installer dans un bâtiment à réhabiliter ou à construire, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de distorsion de la concurrence.

II. FICHES ACTIONS (en annexe)

1. Promouvoir les métiers, informer les jeunes et leurs parents, orienter les jeunes (= axe 3 du PAP de la CMA)

Fiche action 3.1 : Informer les jeunes et promouvoir les métiers

Fiche action 3.2 : Promouvoir l'entreprise formatrice

Fiche action 3.3 : Contribuer au placement des jeunes en apprentissage

Fiche action 3.4 : Soutenir l'engagement dans la formation continue diplômante

2. Accompagner les créateurs, les repreneurs et les cédants (= axe 5 du PAP de la CMA)

Fiche action 5.1 : Accompagner les créateurs et repreneurs

Fiche action 5.2 : Accompagner la transmission d'entreprises

3. Accompagner les entreprises dans leur développement (= axe 6 du PAP de la CMA)

Fiche action 6 : Appuyer le développement des entreprises

4. Soutenir l'artisanat et les territoires (= axe 8 du PAP de la CMA)

Fiche action 8.1 : L'artisanat dans le développement territorial

Rappel de la convention financière :

Les subventions du Conseil Général du Bas-Rhin sont des subventions de fonctionnement général sur l'ensemble de l'activité de l'organisme financé. Ce ne sont donc en aucun cas des subventions affectées directement à une action spécifique. La décomposition de la subvention du Conseil Général décrite dans les pages qui suivent n'est donnée qu'à titre purement indicatif.

III. BUDGET 2012

	B 2010 nov. 09	R 2010 janvier 12	B 2011 janvier 11	B 2012 janvier 12
ETP axe 3	2,7	2,8	2,7	8,9
ETP axe 5+6+8	21,5	19,8	19,4	18,5
Dépenses directes axe 3	56 000	24 283	30 500	94 436
Dépenses directes axe 5+6+8	556 425	550 923	475 154	510 899
Salaires directs axe 3	111 433	115 014	113 954	383 514
Salaires directs axe 5+6+8	1 102 262	998 871	1 007 833	980 726
Frais structure axe 3	pm	pm	pm	55 996
Frais structure axes 5+6+8	pm	pm	pm	164 273
Recettes axe 3	-25 275	-12 227	-14 446	-178 094
Recettes axes 5+6+8	-627 573	-707 277	-598 273	-636 856
Total général récap des charges nettes	1 173 272	969 587	1 014 722	1 374 894
Fiche 31 - Informer les jeunes et promouvoir les métiers	32 276	30 554	28 410	*
Fiche 32 - Promouvoir l'entreprise formatrice	30 846	38 048	33 664	*
Fiche 33 - Aider les jeunes à s'orienter vers les métiers de l'artisanat	79 036	58 468	67 934	*
Total Axe 3 : "Jeunes et entreprises" (*)	142 158	127 070	130 008	355 852
Total Axes 5, 6 et 8 : financement du service économique	1 031 114	842 517	884 715	1 019 042
Total général	1 173 272	969 587	1 014 723	1 374 894
CMA	993 832	798 116	844 722	1 196 617
CG 67 véhicule de l'artisanat (amorti.)	9 440	1 471		8 276
CG 67	170 000	170 000	170 000	170 000
Total financement	1 173 272	969 587	1 014 722	1 374 894

(*) Modification à compter de 2012 pour :

- mise en évidence de la réalité des coûts
- ajustement à l'action économique

IV INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL D'EXÉCUTION

Afin d'assurer le suivi annuel de l'exécution de la présente convention, il est convenu que les indicateurs suivants seront utilisés :

- les indicateurs relatifs à la situation de l'artisanat dans le Bas-Rhin dont dispose la CMA (évolution du nombre des entreprises, évolution du nombre des apprentis, des stagiaires de la formation continue, ...) donnés par activité et par territoire ;
- les indicateurs d'activité relatifs aux fiches actions mentionnées dans la présente convention (nombre d'actions, nombre de personnes ou d'entreprises concernées, évaluation des résultats selon l'action, ...) ;
- les éléments financiers relatifs à ces actions.

V MODALITÉS DE VERSEMENT

Au jour de la signature du présent contrat d'objectifs, un crédit de 170.000 € (cent soixante dix mille euros) est inscrit au budget primitif de 2012 du département au titre de sa contribution au budget de la Chambre de Métiers d'Alsace.

Dans le cadre du présent contrat d'objectifs, la subvention sera créditée au compte de la Chambre de Métiers d'Alsace selon les procédures comptables en vigueur et selon les modalités suivantes :

- versement d'un premier acompte de 85.000 € (quatre-vingt-cinq mille euros) dès signature du présent contrat d'objectifs ;
- versement du solde de la subvention de fonctionnement en Septembre 2012.



Fait à Strasbourg, le

*Le Président de la
Chambre de Métiers d'Alsace*

*Le Président de la Section du
Bas-Rhin de la
Chambre de Métiers d'Alsace*

*Le Président du
Conseil Général du Bas-Rhin*

Bernard STALTER

Jean-Louis FREYD

Guy-Dominique KENNEL

ANNEXES

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin****Réf. 3.1**Exercice : **2012****Fiche Action**

Page : 1/1

Objectif stratégique concerné : **AXE 3 promouvoir les métiers, informer et orienter les jeunes** Date : Janvier 2012**Action 3.1 : INFORMER LES JEUNES ET PROMOUVOIR LES MÉTIERS****Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2007-2013
Année 2012**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : JEUNES DE MOINS DE 26 ANS, DONT LES COLLÉGIENS**Personne à contacter pour cette action** : Mme Monique HAAS**Bilan de l'exercice écoulé : 2011**

81 actions de promotion menées : 1.147 jeunes, 369 parents et 60 enseignants rencontrés.
dont actions spécifiques en direction des collégiens :

- o conférences et forums :
 - o 11 actions menées
 - o 216 collégiens rencontrés
 - o 30parents
 - o 11 enseignants
- o Permanences du véhicule de l'artisanat (1/2 journée ou 1 journée)
 - o 17 permanences
 - o 73 jeunes rencontrés
 - o 15 parents
 - o 2 enseignants

o stages découverte : 1185 jeunes ont suivi un stage « semaine de découverte d'un métier » de 5 jours.

Programme prévu sur l'exercice :

L'information des jeunes concernant les métiers, notamment de l'artisanat, est un chantier permanent : cette action est à renouveler chaque année, pour chaque classe d'âge, et force est de constater que les relais efficaces pour cette information ne sont pas suffisants. Même si l'image de l'artisanat est en train de changer, il n'en reste pas moins qu'il est fondamental d'éclairer les jeunes, leurs parents, ainsi que les adultes qui les entourent dans la communauté scolaire en particulier.

Eclairer les jeunes sur les perspectives professionnelles dans les métiers de l'artisanat, éclairer sur les exigences des métiers, et éclairer sur la voie noble et efficace de la formation par alternance sous statut d'apprenti (contrat de travail).

La Chambre de Métiers d'Alsace agit dans ce sens depuis longtemps et poursuit son action. Celle-ci se mène en partenariat avec les établissements scolaires et notamment les collèges. Elle s'inscrit dans « l'éducation à l'orientation », et prend également des formes plus diverses selon les établissements scolaires ou les partenaires locaux (actions avec les associations de parents d'élèves, avec les associations professionnelles ou les corporations, ...).

La promotion des métiers, autre forme de l'information, participe à l'image de l'artisanat auprès des jeunes et contribue à leur information.

Les actions qui sont mises en œuvre par la CMA en 2012 concernent notamment :

- l'information dans les établissements scolaires, et particulièrement les collèges. Cette action se fait en lien direct avec la communauté éducative, à leur demande, et au regard d'un cahier des charges destiné à confirmer l'implication de l'établissement, et destiné à vérifier que cette information s'adresse à tous les élèves de 3^{ème} et pas seulement aux collégiens en situation scolaire difficile. Une priorité de diffusion de l'information est donnée aux collèges situés en milieu rural.
- la mise à disposition des jeunes et des entreprises de « semaine découverte d'un métier » qui sont un prolongement à l'information et un outil d'aide au choix des jeunes qui ont marqué un intérêt pour un métier ; il s'agit de découvrir la réalité de l'entreprise et du métier.
- la participation à des manifestations diverses telles que forums des métiers, journées d'information, réunions thématiques, etc organisées dans les différents territoires du département.

- la formation des acteurs au travers d'actions menées avec des partenaires en direction des relais de l'information des jeunes (conseillers d'orientation, enseignants, action Avenir Mode d'Emploi, ...).
- la circulation d'un véhicule de l'artisanat, dont le but est d'assurer la promotion des métiers et de l'apprentissage auprès des jeunes, au plus près des territoires. Des permanences ont lieu sur le territoire en fonction des demandes et en partenariat avec les acteurs locaux. En 2011 : Saverne, Wissembourg, Reichshoffen, Bischwiller, Molsheim, Rosheim... Le planning prévisionnel de circulation du véhicule de l'artisanat prévoit au moins 33 sorties pour le 1^{er} semestre 2012.

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin****Réf. 3.2**Exercice : **2012****Fiche Action**

Page : 1/1

Objectif stratégique concerné : **AXE 3 promouvoir les métiers, informer et orienter les jeunes** Date : Janvier 2012**Action 3.2 : PROMOUVOIR L'ENTREPRISE FORMATRICE****Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2007-2013
Année 2012**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : LES ARTISANS EN CAPACITÉ DE FORMER**Personne à contacter pour cette action** : Mme Monique HAAS**Bilan de l'exercice écoulé : 2011**

- o 594 entreprises ont été démarchées
- o 202 entreprises rencontrées pour leur présenter le contrat d'apprentissage et l'intérêt pour elles de choisir ce mode de formation pour leurs futurs collaborateurs
- o 211 entreprises ont fait la démarche de demande d'habilitation à former
- o 121 contrats d'apprentissage supplémentaires ont été signés.

Programme prévu sur l'exercice :

L'artisanat est profondément attaché à la formation des jeunes dans les métiers. Les organisations professionnelles, en Alsace tout particulièrement, veillent à la permanence et à la qualité de la formation dans leur métier. Le droit de former des apprentis est d'ailleurs encore rattaché au Brevet de Maîtrise (BM), ou niveau équivalent dans le métier.

Un régime dérogatoire a été mis en place par la Chambre de Métiers d'Alsace avec les organisations professionnelles afin d'élargir le nombre des entreprises susceptibles de former des apprentis, avec un respect des règles de base, une nécessité de formation spécifique pour le formateur de jeune en entreprise. La Chambre de Métiers d'Alsace disposant de la prérogative de l'inspection de l'apprentissage (droit local), elle a mis en place 3 inspecteurs de l'apprentissage qui assurent notamment la mission de contrôle des habilitations à former.

L'apprentissage est une voie de formation en alternance sous contrat de travail. La promotion importante qui en est faite amène à un accroissement du nombre de jeunes intéressés par cette voie de formation. Ce phénomène heureux doit toutefois s'accompagner d'une meilleure adéquation entre les jeunes et le choix du métier et la bonne connaissance de l'entreprise (cf. fiche action 3.3).

En parallèle, la Chambre de Métiers d'Alsace a diagnostiqué le risque d'une mobilisation insuffisante des artisans sur cette question de l'accueil de jeunes en apprentissage dans leur entreprise.

Confrontés aux contraintes économiques (marchés, production, coûts de revient, ...) le risque est de voir certaines entreprises délaissier l'investissement à moyen terme dans la formation par la voie de l'apprentissage.

Encore trop de jeunes choisissent l'artisanat par défaut, comme dernier recours dans leur orientation professionnelle. Les chefs d'entreprises peuvent être découragés par les difficultés liées à l'accueil de ces jeunes dans leur entreprise. Depuis quelques années l'ensemble des actions menées par la Chambre de Métiers d'Alsace en faveur des jeunes (promotion, orientation, recrutement) participe au changement des représentations et favorise l'orientation de jeunes motivés, avec un fort potentiel, vers les métiers de l'artisanat.

De même, il importe de bien informer les artisans sur les dispositifs et les mesures mises en place pour faciliter l'apprentissage (crédit d'impôt, primes, ...), et ainsi préparer la relève dans les entreprises.

Face à ces constats, la Chambre de Métiers d'Alsace s'engage dans une action de mobilisation des artisans afin de développer le nombre de places d'apprentissage dans les entreprises artisanales. A cet effet, une démarche active de prospection des entreprises ciblée sur les détenteurs des brevets de maîtrise ou correspondant aux critères dérogatoires est engagée. La mission est d'éclairer les artisans sur les enjeux de la formation, les dispositifs en faveur de l'apprentissage et les efforts réalisés par les partenaires (organisations professionnelles, CFA, ...) afin de favoriser l'apprentissage.

Organisme : CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin	Réf. 3.3
Exercice : 2012	Page : 1/1
Fiche Action	
Objectif stratégique concerné : AXE 3 promouvoir les métiers, informer et orienter les jeunes Date : Janvier 2012	

Action 3.3 : CONTRIBUER AU PLACEMENT DES JEUNES EN APPRENTISSAGE

Description et objectifs de l'action	
Date / Durée de l'action : programme 2007-2013 Année 2012	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique : Département du Bas-Rhin
Public concerné : JEUNES DE MOINS DE 26 ANS, DONT LES COLLÉGIENS	
Personne à contacter pour cette action : Mme Monique HAAS	

Bilan de l'exercice écoulé : 2011
Action d'accompagnement à l'orientation :
<ul style="list-style-type: none"> • 159 jeunes rencontrés • 10 permanences territorialisées (34 jeunes rencontrés et 8 parents ou formateurs) • 88 jeunes suivis (80 % ont une solution au 31/12/2010, dont 63 % dans l'artisanat)
Mobilisation d'outils dans le cadre de la mission :
<ul style="list-style-type: none"> ○ Ateliers d'orientation de 3 jours pendant les vacances scolaires : 6 ateliers organisés, 70 participants. ○ Semaine de découverte d'un métier : 1185 conventions enregistrées dont 785 collégiens

Programme prévu sur l'exercice :
<p>Ces derniers mois le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans a atteint un niveau inquiétant. Consciente de la difficulté qu'ont les jeunes à élaborer un projet professionnel qui optimise leur chance d'insertion professionnelle, la Chambre de Métiers d'Alsace a décidé de poursuivre son effort en matière d'orientation et de renforcer son action sur le placement des jeunes en apprentissage</p> <p>Les besoins de main-d'œuvre qualifiée et le renouvellement des chefs d'entreprises rendent absolument nécessaire l'arrivée de jeunes motivés, en capacité d'accéder à une qualification (qui, pour la plupart des métiers, devient de plus en plus exigeante), et pour certains d'entre eux d'atteindre un niveau leur permettant d'assurer la survie des entreprises et le dynamisme économique de l'artisanat.</p> <p>Les actions de promotion des métiers permettent à la Chambre de Métiers de mettre à la disposition des jeunes ses connaissances et son expertise en matière de métiers artisanaux. Son objectif est d'amener les jeunes en général, et ceux qui ont un bon niveau scolaire en particulier, à considérer les métiers de l'artisanat comme une voie noble et attrayante de réussite professionnelle et de leur transmettre une information précise concernant les besoins du monde actuel. Pour accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation la Chambre de Métiers d'Alsace met à leur disposition des ateliers d'orientation de deux ou trois jours pendant les vacances scolaires.</p> <p>Parallèlement elle accompagne les entreprises souhaitant embaucher un apprenti dans leur processus de recrutement. Elle est donc amenée à proposer des profils de jeunes aux entreprises.</p> <p>Dans le cadre de sa démarche territoriale, en s'appuyant sur les permanences ainsi que sur toutes les actions de promotion et d'orientation qui lui permette de rencontrer des jeunes, la Chambre de Métiers pourra se constituer une cvthèque de jeunes. Son objectif étant que toutes les offres d'apprentissage déposées par les entreprises aboutissent à la signature d'un contrat d'apprentissage.</p>

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin****Réf. 3.4**Exercice : **2012****Fiche Action**

Page : 1/1

Objectif stratégique concerné : **AXE 3 promouvoir les métiers, informer et orienter les jeunes** Date : Janvier 2012**Action 3.4: SOUTENIR L'ENGAGEMENT DANS LA FORMATION CONTINUE DIPLOMANTE****Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2007-2013
Année 2012**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : LES ARTISANS ET LEURS COLLABORATEURS**Personne à contacter pour cette action** : M. Franck BECHTEL**Bilan de l'exercice écoulé : 2011**

26 stagiaires ont bénéficié de ce dispositif, pour un montant moyen de 721 €, soit une dépense totale de 18750 €.

Programme prévu sur l'exercice :

Aide aux stagiaires finançant eux-mêmes leur formation continue diplômante :

Brevet de Maîtrise (BM) - Brevet Technique des Métiers (BTM) - Préparation à la Maîtrise (PAM)
Brevet Professionnel (BP)

Le Conseil Général du Bas-Rhin accorde chaque année à certains stagiaires domiciliés dans le département du Bas-Rhin et ayant suivi les cours de préparation à la maîtrise du Brevet Technique des métiers, du Brevet Professionnel et du Brevet de Maîtrise :

- une prime de transport de 300 € si le stagiaire est domicilié à plus de 40 km du lieu principal des cours, pour le cycle de formation de niveau IV, et de 400 € pour le cycle de formation de niveau III (BM)
- une prime de participation aux frais de formation pour le cycle de formation selon les modalités suivantes :
 - ☞ 50 % de la somme restant à la charge du stagiaire, plafonnée à 500 €

L'aide du Conseil Général est attribuée sous réserve de l'assiduité du stagiaire (selon les critères usuels de la formation continue - règles des OPCA). Le montant de la charge nette minimale restant à la charge du stagiaire est de 100 €.

Le montant de la dépense estimé pour le budget 2012 est de 22 000 €.

Cette action fait l'objet d'un soutien à travers le Fonds d'Aide en faveur de l'Artisanat mis en place par le Conseil Général du Bas-Rhin.

Ce soutien permet à des stagiaires, par le biais de la formation qualifiante et diplômante, de concrétiser différents projets professionnels tels que la création, la reprise, le développement d'entreprise, ce qui participe en partie au développement local. En fonction des métiers, la création ou la reprise d'entreprise est tributaire de l'obtention d'un diplôme.

Nous proposons aux personnes détentrices d'un projet économique, mais ne souhaitant pas forcément intégrer un cursus de formation, de bénéficier du dispositif de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Dans l'optique de développer cette reconnaissance de l'expérience, le service formation projette d'organiser des rencontres individuelles et collectives.

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin****Réf. 5.1**Exercice : **2012****Fiche Action**

Page : 1/1

Objectif stratégique concerné : **AXE 5 Accompagner les créateurs, les repreneurs et cédants** Date : Janvier 2012**Action 5.1 : ACCOMPAGNER LES CRÉATEURS ET REPRENEURS****Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2007-2013
Année 2012**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : LES CRÉATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISES ARTISANALES**Personne à contacter pour cette action** : M. François FUCHSBAUER**Bilan de l'exercice écoulé : 2011**POINT INFORMATION ENTREPRISE

3683 postulants à la création dont 1632 auto-entrepreneurs accueillis en face à face, et 4119 contacts téléphoniques dont 1770 pour les auto-entrepreneurs.

Environ 3600 créateurs ou repreneurs entrent dans le dispositif d'accueil à la création de la section du Bas-Rhin de la CMA.

ACTIONS COLLECTIVES DE SENSIBILISATION-INFORMATION-FORMATION

56 réunions d'information à la création d'entreprise (dont 32 délocalisées) qui ont été suivies par 803 participants.

28 stages de préparation à l'installation pour 549 stagiaires

10 stages d'installation de qualité pour 136 stagiaires

10 ateliers auto-entrepreneur pour 128 stagiaires

2 conférences auto-entrepreneurs 48 participants

1^{er} salon « Créer sa boîte en Alsace » pour 1114 visiteurs

ACCUEIL EN FACE A FACE

549 entretiens de positionnement post stage de préparation à l'installation

241 conseils personnalisés

94 dossiers Gracea ont été validés en commission d'attribution, dont 80 concernaient une aide à l'investissement. Sur ces 80 dossiers 65 ont fait l'objet d'un complément d'aide par le CG67 (23 reprises et 42 créations)

Dans le cadre du dispositif NACRE, 46 entreprises accompagnées en phase 1, 26 dossiers de phase 2 présentés en comité d'engagement NACRE et 30 entreprises suivies en phase 3.

Programme prévu sur l'exercice :

La Chambre de Métiers d'Alsace a mis sur pied un dispositif d'accueil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises permettant d'améliorer la pérennité des entreprises en veillant à la qualification des porteurs de projet et à la maturité de leur projet, notamment par la mise en place d'un entretien d'évaluation des projets pour chaque participant au stage de préparation à l'installation (SPI), stage rendu obligatoire par la loi de 1982. Cet entretien permet d'évaluer la viabilité du projet de création ou de reprise d'entreprise. Il est l'occasion de préconiser des axes d'amélioration ou de proposer divers services d'accompagnement. La CMA veille ainsi au renouvellement continu du tissu des entreprises artisanales.

L'accompagnement des porteurs de projet de création reprise d'entreprise de la Chambre de Métiers d'Alsace est certifié AFAQ AFNOR. Chaque année les services d'accueil du Centre de Formalités des Entreprises et les responsables de gestion du Stage de Préparation à l'Installation sont audités par les services AFAQ AFNOR pour renouveler ou non la certification. La CMA est certifiée depuis 2004 sans interruption. Elle envisage désormais à une certification ISO9001.

Le « parcours des créateurs » de la Chambre de Métiers d'Alsace a pour but de préparer le futur artisan à une installation dans de bonnes conditions :

- L'accueil et la première information sont assurés par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE).
- Les réunions d'information sont proposées aux porteurs de projets. Ces demi-journées sont animées par les animateurs du CFE et les Animateurs Économiques des Métiers (AEM) sur les territoires. Elles sont un bon moyen d'apporter les principales informations nécessaires, en amont, à la préparation du projet et précisent les services apportés par les différents acteurs intervenant dans la création d'une entreprise artisanale. Pour 2012 sont prévues 56 réunions d'information pour environ 700 participants. 32 réunions sont délocalisées à Mutzig, Saverne, Haguenau et Sélestat.
- Le stage de préparation à l'installation de 33 heures (SPI) est une étape obligatoire pour la création d'entreprise, sauf conditions particulières de validation de diplôme ou d'expérience. Pour 2012 sont proposées 24 formations pour environ 480 créateurs. L'entretien de validation du projet fait suite au stage SPI et a lieu avec chaque stagiaire (480 entretiens de validation programmés).
- Le Stage d'Installation de Qualité de 105 heures (SIQ) permet un approfondissement de la formation initiale à la gestion. L'expérience démontre que la motivation des stagiaires inscrits et l'accompagnement au projet au cours de ce stage sont des facteurs de réussite de la création de l'entreprise. Pour 2012, 11 sessions sont prévues pour environ 140 stagiaires. Elles se dérouleront à Strasbourg, Haguenau, Mutzig et Saverne.
- 11 ateliers d'une journée à destination des auto-entrepreneurs durant lesquels une réponse à toutes leurs interrogations leur est apportée pour environ 165 stagiaires.

Les AEM interviennent pour leur part en termes de conseils approfondis : environ 300 chefs d'entreprises seront rencontrés dans ce cadre. Le suivi des créateurs se fait durant les deux premières années de leur installation à raison d'une visite par semestre durant laquelle sont effectués le tableau de bord de l'entreprise, l'analyse du bilan un an après la création, le diagnostic commercial, la vérification du seuil de rentabilité, le calcul du prix de revient, l'examen du fonds de roulement. Ce suivi post création concernera au moins 24 entreprises (soit 48 interventions).

En matière de financement des entreprises, la CMA est depuis le 1^{er} Janvier 2009 instructeur des aides à la création d'entreprise (GRACÉA) pour le compte du Conseil Régional d'Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin.

Les entreprises sont informées sur les aides existantes lors des réunions d'information créateurs et les demandes individuelles seront prises en charge par les animateurs économiques des métiers et l'agent ayant en charge l'instruction et l'avis sur les dossiers présentés (220 demandes / an), soit 120 dossier pour le Bas-Rhin.

La CMA a été labellisée en tant « qu'opérateur d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise » dans le cadre du nouveau dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement des Créateurs et Repreneurs d'Entreprise) par la Direccte et la Caisse Régionale de Dépôts et Consignations. Un nouveau conventionnement régional pour 78 projets en phase 1, 50 projets de phase 2 et 20 projets de phase 3 a été proposé (soit 45 en phase 1, 27 en phase 2 et 11 en phase 3 pour le Bas-Rhin).

La CMA participera par ailleurs aux travaux des PFIL (Plates-formes d'Initiatives Locales). Rappel des objectifs : accueil, information et appui aux créateurs ; mobilisation de fonds pour aider les créateurs sous forme de prêts d'honneur ; recherche de parrains pour aider les créateurs. Instruction d'une trentaine de dossiers dans le cadre des PFIL existantes.

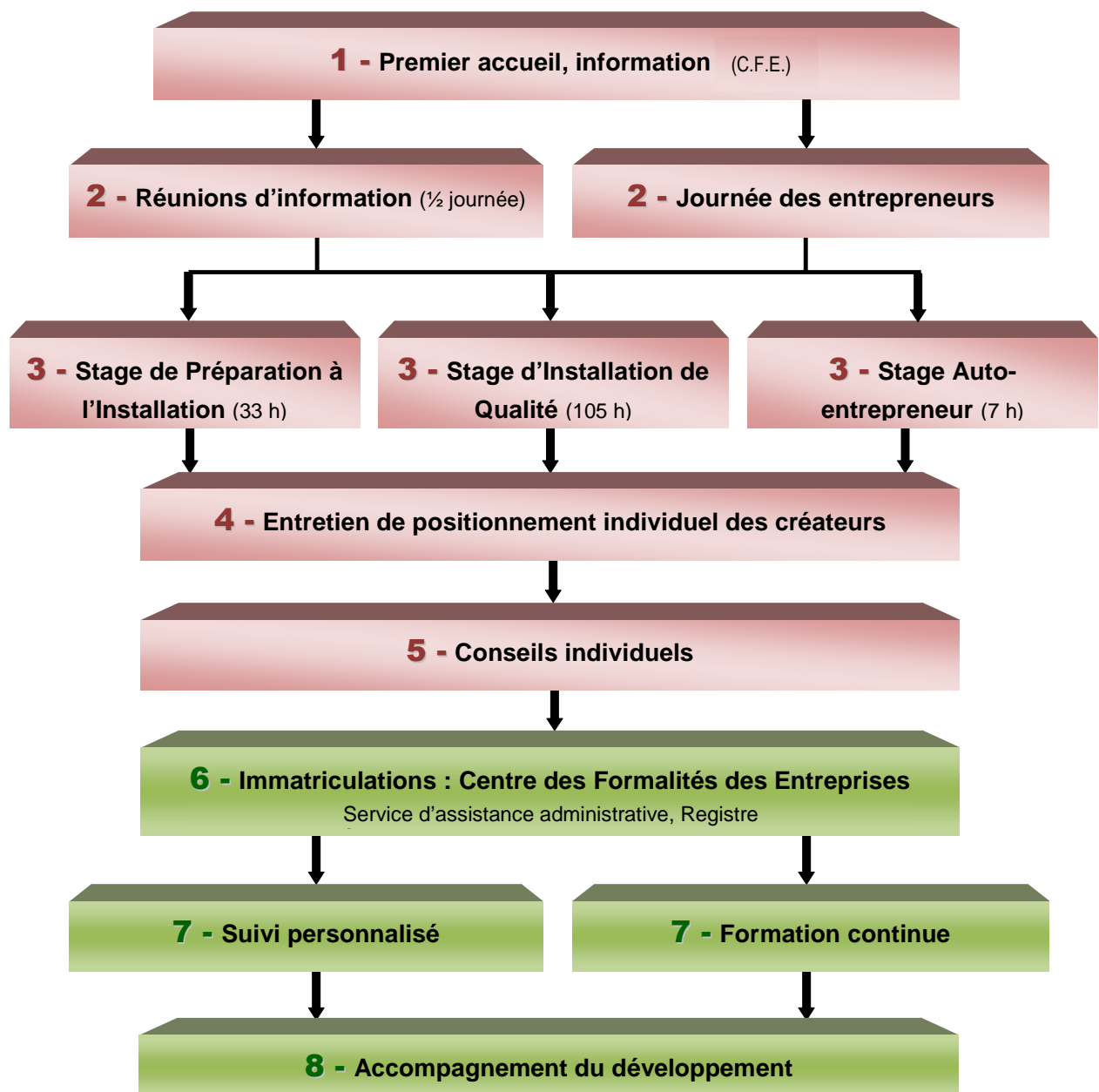
Dans le cadre de l'article 35 du code local des professions : interventions auprès des Préfectures et participation à leurs démarches en matière d'interdiction professionnelle dans le secteur du bâtiment (20 dossiers).

Organisation du salon « Créer sa boîte en Alsace » en collaboration avec la CCISBR.

Participation de la CMA aux Forums de l'Emploi en fonction des demandes spécifiques. Un stand donnera aux demandeurs d'emploi les premiers conseils sur les démarches à suivre pour créer une entreprise.

Ci-après le schéma du parcours du créateur d'entreprise :

Dispositif d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales



Organisme : **CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE section du Bas-Rhin**

Réf. 5.2

Exercice : **2012**

Fiche Action

Page : 1/1

Objectif stratégique concerné : **AXE 5 Accompagner les créateurs, les repreneurs et les cédants** Date : Janvier 2012

Action 5.2 : ACCOMPAGNER LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Description et objectifs de l'action

Date / Durée de l'action : programme 2007-2013
Année 2012

Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique :
Département du Bas-Rhin

Public concerné : LES REPRENEURS ET LES CÉDANTS

Personne à contacter pour cette action : M. François FUCHSBAUER

Bilan de l'exercice écoulé : 2011

SENSIBILISATION-INFORMATION

2 journées de la transmission pour 18 rendez-vous sollicités par les artisans.

4 réunions à destination des repreneurs pour 47 participants.

CONSEILS PERSONNALISÉS

163 conseils personnalisés aux cédants

158 conseils à des repreneurs.

GESTION DE L'ESPACE TRANSMISSION SUR LE SITE CMA

- 127 annonces cédants.
- 22 annonces de repreneurs (30 entreprises cédées)

Programme prévu sur l'exercice :

Consciente des enjeux que représente pour les années à venir la transmission d'entreprise, la Chambre de Métiers d'Alsace va poursuivre son action en ce domaine.

Afin d'accompagner les cédants d'entreprise et pour répondre de façon plus précise à leurs demandes la CMA a créé un poste d'animateur spécialisé qui aura pour mission, entre autres, de suivre le volet collectif et individuel de cette action.

Dans ce cadre la Chambre de Métiers d'Alsace va poursuivre l'information des artisans en organisant 4 journées de la transmission en partenariat avec les ordres des experts comptables et des avocats, la chambre des notaires, du RSI et la CCI ; 2 auront lieu sur le secteur CUS et les 2 autres respectivement sur le territoire de l'Alsace du Nord et celui de l'Alsace Centrale.

L'objectif de ces réunions est de permettre aux cédants potentiels de rencontrer en face à face des professionnels de la transmission d'entreprise pour les aider à construire leur plan de cession et les orienter en cas de besoin.

- ▶ Parallèlement, il s'agira d'informer les repreneurs d'entreprise sur l'opportunité d'une telle opération. Dans ce cadre seront organisées 4 réunions spécifiques mettant en avant les intérêts de la reprise.
- ▶ Une intervention auprès des organisations professionnelles qui le souhaitent sera assurée pour sensibiliser les chefs d'entreprise sur le thème de la transmission-reprise.

- ▶ La poursuite de la gestion de l'ESPACE TRANSMISSION en ligne sera assurée en permettant à tout artisan de faire connaître son offre de cession après avoir bénéficié d'un diagnostic de son entreprise réalisé par l'AEM spécialisé. Des outils propres à cette démarche ont été élaborés et lui permettront de mieux apprécier la cessibilité des entreprises et également de suivre l'évolution du projet de cession.
- ▶ L'intervention de l'animateur économique spécialisé sera assurée auprès de 125 chefs d'entreprises ayant un projet de cession. En complément des journées de la transmission, il s'agit là de consolider le conseil dans un domaine où la confidentialité est de rigueur.
- ▶ En complément de l'action précédente il est prévu 90 entretiens avec les repreneurs qui souhaitent approfondir l'un ou l'autre point de leur projet

Un suivi des repreneurs sera assuré par la CMA, à leur demande, afin de les aider à mieux assurer la pérennité de leur entreprise. Outre l'enjeu de la continuation d'une activité, il apparaît que la reprise d'une entreprise s'accompagne généralement d'un projet de développement, ce qui renforce encore l'intérêt de son accompagnement.

Organisme : **CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE section du Bas-Rhin****Réf. 6.1**Exercice : **2012****Fiche Action**

Page : 1/1

Objectif stratégique concerné : **AXE 6 Accompagner les entreprises dans leur développement** Date : Janvier 2012**Action 6.1 : APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES****Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2007-2013
Année 2012**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : LES ENTREPRISES ARTISANALES**Personne à contacter pour cette action** : M. François FUCHSBAUER**Bilan de l'exercice écoulé : 2011**

ACTIONS COLLECTIVES D'INFORMATION

La CMA agit pour accroître la performance des quelques 14.000 artisans du Bas-Rhin. A travers un accompagnement généraliste et/ou spécialisé (en interne et via des partenaires externes), son soutien aux entreprises existantes est très divers, allant de problématiques de gestion d'entreprise, en passant par l'innovation et les TIC.

A cette fin, les différentes actions ci-dessous ont été mises en place :

6 conférences ayant pour thème « *Bien calculer vos prix et maîtriser vos marges* », « *Conseils pratiques pour gagner des clients* », « *Développement durable : quelles opportunités pour mon entreprise ? ?* » auxquelles ont assistés 273 personnes

4 réunions d'information ayant pour thème le choix du régime social en partenariat avec le RSI pour 138 participants

6 réunions TIC dans les principales agglomérations du Bas-Rhin ont été réalisées en 2011 avec 207 entreprises artisanales bénéficiaires autour du thème, « *Les réseaux sociaux : de nouveaux outils pour les artisans* »

17 ateliers ont été organisés à destination de 179 artisans ou porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises afin de les sensibiliser à l'utilisation des TIC dans la gestion de leur entreprise. A l'issue de chaque atelier, les entreprises installées se voient remettre un Passeport pour l'Economie Numérique leur permettant d'obtenir des offres promotionnelles pour l'acquisition de logiciels et de matériel informatique. Ce dispositif a été initié par la Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions libérales.

Foire Européenne de Strasbourg avec 57 artisans exposants.

La première édition de la journée de l'innovation artisanale avec la participation de 30 entreprises et de 17 acteurs de l'innovation en Alsace (ADEME, AFNOR, Agence Régionale de l'Innovation, Alsace Tech, école d'ingénieurs, INSA, Chambre régionale de Commerce et d'Industrie, COGITO, CEEI, Chambre Professionnelle du Conseil, DIRECCTE ALSACE, INPI, IEEPI, OSEO, Mission CRITT, Région alsace, SIAGI).

CONSEILS PERSONNALISÉS

279 conseils de suivi de leur développement dont 91 ayant rencontré une difficulté d'ordre structurelle ou conjoncturelle.

204 diagnostics sur la base d'un logiciel d'approche globale de l'entreprise

16 entreprises ayant fait l'objet d'un appui du référent "innovation"

22 sites internet ont été audités

11 CAPEA, diagnostic approfondi de l'entreprise.

Programme prévu sur l'exercice :

La CMA aide depuis de nombreuses années les entreprises artisanales à développer des démarches marketing, commerciales et de communication pour maintenir, conforter ou développer leur place sur le marché au niveau local, régional et transfrontalier.

Les domaines du management et de la gestion des ressources humaines qui influent sur l'amélioration de la rentabilité des entreprises ont également fait l'objet d'un accompagnement des entreprises depuis 2000. Amorcé en 2011 au travers d'un outil de diagnostic approfondi de l'entreprise (CAPEA diagnostic) il convient en 2012 de développer encore plus les actions en direction des entreprises en phase de développement tant pour la mise en œuvre d'une nouvelle technique, d'une technologie ou d'un nouveau procédé, que pour la mise sur le marché d'un nouveau produit ou service ou par l'application d'un nouveau concept commercial, organisationnel ou marketing.

Se rajoute à ces différents leviers celui du développement durable qui peut être un facteur nouveau de compétitivité des entreprises artisanales à condition qu'elles forment leurs salariés ou se dotent de compétences à même de leur assurer la qualité des conseils et prestations qui en découlent.

Dans cet esprit il s'agira de lever les principaux freins au développement des petites entreprises : la gestion du quotidien qui empêche les dirigeants de prendre du recul par rapport au quotidien ou d'intégrer les évolutions de leur environnement. La notion d'anticipation, ou de veille au sens large (s'informer, demander), existe peu et obère souvent des potentiels ou des marchés qui leurs sont parfaitement accessibles.

Si la démarche est loin d'être évidente pour la majorité des petites et moyennes entreprises, il n'en demeure pas moins qu'elle est nécessaire notamment sous l'angle de l'accompagnement et de la dynamisation de leur potentiel de développement. Des actions s'appuyant sur des services de proximité sont indispensables.

La présence des animateurs aux côtés des chefs d'entreprises trouve ici toute sa place et témoigne de la volonté de la Chambre de Métiers d'Alsace d'être un partenaire majeur du développement des entreprises artisanales.

Outre des actions collectives de sensibilisation et d'information, la Chambre de Métiers d'Alsace souhaite jouer la carte de la proximité avec les chefs d'entreprises pour les accompagner dans leur souhait de participer à la richesse de l'économie départementale et régionale. Les actions proposées dans ce cadre sont les suivantes :

- ▶ Afin d'aider les artisans dans leur démarche de développement, la CMA va mettre en place la démarche **Capea Initiative** (Cycle d'Amélioration des Performances des Entreprises Artisanales) qui permettra aux artisans ayant déjà bénéficié d'un diagnostic approfondi de se faire accompagner durant deux jours pour mettre concrètement en place des actions de progrès dans leur entreprise.
- ▶ Un cycle de 6 conférences ayant pour thème : « **Bien calculer vos prix et maîtriser vos marges** », « **Conseils pratiques pour gagner des clients** », « **Comment améliorer vos consommations d'énergie ?** » sera déroulé sur l'ensemble du Bas-Rhin.
- ▶ La Chambre de Métiers d'Alsace mettra en place des conférences avec stands de partenaires, sur la thématique de l'accessibilité des locaux artisanaux aux personnes handicapées ;
- ▶ A la demande des organisations professionnelles ou des associations de commerçants-artisans, des actions d'information et de sensibilisation (marketing, gestion, développement durable, réseau transfrontalier...) seront mises en place afin que le développement d'entreprise soit considéré comme un axe structurant de toute réflexion en matière économique.
- ▶ Afin de permettre aux dirigeants d'accroître leurs connaissances dans ces différents domaines, des ateliers de formation seront organisés à la demande, au cas par cas.
- ▶ La Chambre de Métiers d'Alsace organisera comme les années précédentes la présence des artisans dans le Hall de l'Artisanat à la Foire Européenne de Strasbourg (environ 60 exposants) et participera à son animation en mettant en valeur les corporations et leurs filières de formation.
- ▶ La Chambre de Métiers d'Alsace accompagnera en outre sur un espace commun une quinzaine d'artisans au salon **EGAST**.

Les animateurs économiques poursuivront leur rôle de conseiller d'entreprise en travaillant en étroite collaboration avec les agents de l'ADIRA.

En effet cette mission recouvre tous les domaines de la gestion d'entreprise et nécessite l'appui de compétences appropriées tant sur le plan de l'immobilier que sur celui des montages juridiques spécifiques propres au crédit-bail ou autres procédures existantes.

Les agents de la Chambre de Métiers interviennent à ce titre en temps qu'expert de l'artisanat et sont à même d'apporter aux chefs d'entreprises les éléments de réflexion nécessaires à des prises de décision, en toute connaissance de cause.

Le travail en réseau avec nos différents partenaires n'est qu'un gage supplémentaire d'efficacité et de sérieux des préconisations pouvant être apportées aux chefs d'entreprises.

Volet TIC :

- Poursuite de l'action de sensibilisation « Passeport pour l'Économie Numérique » dans le cadre de la convention signée avec la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) sur la période 2009 à 2011. Cette action a été confortée fin 2011 en devenant une action pérenne d'accompagnement dans le domaine de l'Économie Numérique appelée « Transition Numérique » dont les modalités pratiques sont en cours de mise au point début 2012 (15 ateliers sont prévus pour 150 participants).
- Lancement d'un Club Numérique des Artisans dont la vocation est de fédérer une communauté d'artisans sensibles aux technologies numériques et à leur utilisation pour développer leurs entreprises. Outre l'animation régulière de temps forts de sensibilisation complémentaire et d'une veille régulière sur le secteur, l'objectif est de faire un point annuel personnalisé avec le Chef de Projet TIC sur la stratégie numérique de chacune des entreprises adhérentes pour leur permettre de progresser.
- La continuation de la commercialisation d'un certificat électronique garanti par l'autorité de Certification CERTIMETIERSARTISANAT sera réalisée par le chef de projet TIC à destination d'environ 10 artisans.
- Animation de 6 conférences Pr@TIC sur la thématique de l'utilisation marketing des réseaux sociaux et de la géolocalisation mobile (Facebook, Twitter, Foursquare, etc) à destination de 100 artisans (en complément de la thématique très suivie en 2011).

Volet innovation :

L'accompagnement des entreprises en matière d'innovation fait partie des actions prioritaires de la CMA pour la période 2007-2013. Il est important de prendre conscience que l'innovation a sa place, non seulement dans la création d'un nouveau produit ou service, mais également dans toutes les dimensions de l'organisation interne de l'entreprise.

L'innovation couvre donc aussi le développement de nouveaux procédés de fabrication, la mise en place d'une nouvelle stratégie marketing et/ou de commercialisation, l'amélioration des pratiques managériales et le développement de partenariats avec d'autres entreprises.

15 entreprises par AEM feront l'objet d'un suivi plus précis avec, lorsque cela s'avère nécessaire, l'intervention du référent "innovation" de la Chambre de Métiers d'Alsace. Dans ce cadre, sa mission est :

- d'épauler les chefs d'entreprises dans l'identification et la validation des opportunités d'innovation ;
- d'accompagner les entreprises dans leur projet innovant en mobilisant si nécessaire un réseau de partenaires experts (CEEI, Agence Régionale de l'Innovation, OSEO, Région Alsace, les Pôles d'Innovation de l'Artisanat...).

Par ailleurs, afin de sensibiliser les entreprises artisanales à l'innovation, une deuxième édition de la journée de l'innovation artisanale sera organisée en 2012.

Volet Activité Transfrontalière :

- Conseil aux entreprises artisanales ou porteuses de création ou de reprise d'entreprises A enlever car compliqué (« des entreprises porteuses de création d'entreprise ») pour leurs interventions en Allemagne, Suisse ou autre.
- Animer, pour la partie française, le réseau transfrontalier des chambres de métiers du Rhin Supérieur : participation aux réunions, mise à jour du site Internet, etc.
- Participer aux différents groupes institutionnels liés à l'activité transfrontalière, notamment le groupe d'experts « entraves à la concurrence » de la Conférence du Rhin Supérieur et les réunions de coordination du Bureau Alsace.
- Veille réglementaire sur les questions transfrontalières en lien avec le service juridique.
- Mise à jour des guides pratiques et fiches destinés aux artisans.

Organisme : CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE section du Bas-Rhin	Réf. 8.1
Exercice : 2012	Page : 1/1
Objectif stratégique concerné : AXE 8 Soutenir l'artisanat dans les territoires	Date : Janvier 2012

Action 8.1 : L'ARTISANAT DANS LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Description et objectifs de l'action	
Date / Durée de l'action : programme 2007-2013 Année 2012	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique : Département du Bas-Rhin
Public concerné : LES ENTREPRISES ARTISANALES	
Personne à contacter pour cette action : M. François FUCHSBAUER	

Préambule

La Chambre de Métiers d'Alsace déploie depuis quelques années des collaborateurs sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin. Les Animateurs Economiques des Métiers (AEM) ont trois missions :

- représenter la Chambre de Métiers sur les territoires auxquels ils sont affectés. Ainsi leur vocation est de rappeler la place des artisans dans l'économie locale, collaborer activement à des projets de développement local pouvant concerner l'artisanat, et agir avec les responsables du territoire dans le cadre des projets locaux de développement ou d'aménagement ;
- participer à l'animation économique du territoire avec les artisans et les associations ou groupements de professionnels et contribuer à des actions locales avec les professionnels ;
- conseiller les entreprises du territoire concerné dans l'ensemble des dispositifs d'action de la CMA.

La CMA déploie à ce jour 8 AEM sur le Bas-Rhin ; les territoires d'intervention sont proches des arrondissements (la zone urbaine de Strasbourg faisant l'objet d'un découpage particulier).

La CMA a également fait le choix de territorialiser les AEM ayant en charge les territoires les plus distants du siège de la CMA. Ainsi la CMA dispose d'un bureau permanent à Saverne, Mutzig, Sélestat et à Haguenau et assure des permanences tous les 15 jours ou tous les mois à Wissembourg, Sarre-Union, Schirmeck et Erstein.

Bilan de l'exercice écoulé : 2011

Mise en œuvre de 4 Portes Ouvertes sur les territoires des communautés de communes de la Lauter, de la plaine de la Sauer et du Seltzbach et de Seltz delta de la Sauer, de Benfeld et environs, de la Haute Bruche, du canton de Rosheim.

Ce sont 104 entreprises qui ont participé à ces actions événementielles qui ont toutes eues un très grand succès.

SUR LES TERRITOIRES RURAUX

Suivi de 10 FISAC individuels

Suivi de 4 FISAC (Rosheim - Molsheim - Haguenau 2^{ème} tranche - Schiltigheim, Bischheim,)

Suivi de 7 OCM : Rhinau - Niederbronn - Sauer Pechelbronn - Rosheim- Barr - Wissembourg - Villé

Participation à 10 salons locaux (Molsheim, Rosheim, Sélestat, Barr, Soufflenheim, Pechelbronn, Haute-Bruche, Truchtersheim, Rhinau, Erstein).

Suivi de 2 dossiers de Pôle d'Excellence Rurale avec les structures de développement (CIP Andlau PEREN)

193 conseils individuels lors des permanences dans les locaux territorialisés

EN MILIEU URBAIN

FEDER (programme de développement économique des ZUS de Strasbourg) - Commission tramway

Dossiers « Entrée Sud de Strasbourg », « Pépinière de HautePierre », « Adelshoffen Schiltigheim » - Schéma directeur Aménagement zone Nord de la Ville - Participation aux travaux de prospective de Strasbourg Éco 2020 - Strasbourg Métropole des Deux Rives (atelier Écociété).

Programme prévu sur l'exercice :

Le secteur de l'artisanat est en général mal identifié dans les actions locales, et les données économiques usuelles (Insee, ...) décrivent mal l'artisanat qui ne se fonde pas dans les données globales industrie-bâtiment-services. La CMA met à disposition des acteurs locaux sa base de données statistiques. La CMA participe également aux réflexions locales menées par les acteurs économiques (associations professionnelles, ...) et par les acteurs publics (communes, communautés de communes, ...).

L'artisanat, vecteur majeur du développement économique local, doit être pris en compte dans les opérations d'aménagement du territoire ou d'urbanisme. A cet effet la CMA participe à la définition des projets à la demande des collectivités.

Certains dispositifs spécifiques ont été mis en place pour mieux prendre en compte le commerce et l'artisanat dans la politique d'aménagement notamment dans le cadre d'Opérations Collectives de Modernisation du commerce, avec les objectifs suivants :

- assurer une desserte commerciale de base à l'ensemble de la population (notamment dans les zones connaissant un déclin économique et démographique),
- accompagner la modernisation de l'appareil commercial.

Les animateurs économiques de la CMA participent au montage des dossiers en collaboration avec les artisans, ou les collectivités territoriales selon le cas, pour répondre aux problèmes spécifiques de chaque type d'espace géographique, soit dans le cadre d'opérations individuelles de réhabilitation ou de modernisation des locaux commerciaux des artisans, soit dans le cadre d'actions collectives.

Ces opérations concernent un ensemble d'entreprises appartenant à un secteur géographique et sont conduites par les collectivités territoriales :

- en zones rurales : des opérations de modernisation de l'artisanat au sein des pays, et des EPCI (CC de la Haute Bruche - CC de Barr/Bernstein - CC du canton de Rosheim - CC du Pays de Wissembourg - CC du Rhin - CC de la Sauer/Pechelbronn - CC de l'Espace Rhénan - CC du Pays de Niederbronn - CC du Canton de Villé - CC de la Porte du Vignoble) ;
Opérations de réhabilitation de centres-bourgs de manière à créer un environnement favorable à l'exercice d'activités artisanales pour les communes de moins de 2.000 habitants ;
- en zones urbaines : des opérations visant à fortifier le tissu d'entreprises (Schiltigheim-Bischheim, Haguenau, Bischwiller).

Elles impliquent de nombreux contacts, la réalisation d'études d'opportunités préalables, la promotion des opérations auprès des entreprises, l'instruction de dossiers, la participation à de multiples réunions, le montage de demandes de financement, des contacts réguliers avec les partenaires, l'organisation de formations, l'appui à la conception et la mise en place d'animations. Dans ce cadre, la Chambre de Métiers d'Alsace travaille en étroite collaboration avec l'ADIRA.

De plus, en coordination avec l'ADIRA la Chambre de Métiers accompagne les démarches de Pôles d'Excellence Ruraux avec comme objectif la prise en compte de l'artisanat dans les programmes d'action à mettre en œuvre (CIP d'Andlau, dossier PEREN ...). La CMA pourra également contribuer et alimenter la démarche TIC & Santé portée par le Conseil Général.

Les réflexions menées par l'ADIRA, tant dans les domaines de la veille territoriale que dans ceux relatifs à la préparation des contrats de territoire, pourront bénéficier de l'apport statistique de la CMA ainsi que de l'expertise des animateurs économiques présents sur tout le département.

La CMA s'implique fortement dans le dispositif URBAN II de revitalisation des zones sensibles : l'artisanat peut s'y développer et donner des opportunités d'emploi et d'insertion. Des entreprises situées dans les secteurs sensibles de l'agglomération disposent aussi de potentiels de développement ou de reprise.

La CMA participe également aux actions menées sous l'égide des Maisons de l'Emploi (Strasbourg, Saverne, Molsheim, Alsace du Nord).

3 opérations « **Rendez-vous chez les artisans** » seront organisées en 2012 (CDC du Pays de Sarre-Union, de l'Alsace Bossue et du Pays de la Petite Pierre - CDC du Piémont de Barr et du Bernstein et de l'Ungersberg- Canton de Brumath).

Le programme d'actions annuel structure l'action de la CMA dans le domaine de l'animation économique. Cependant, certaines actions ponctuelles ne peuvent être prévues, et qui viennent en réponse à des demandes fortes apparaissant en cours d'année.

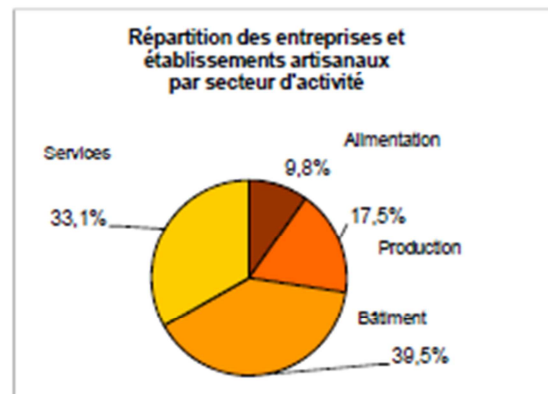
Chiffres clefs au 1^{er} janvier 2012

Nota : y figurent les auto-entrepreneurs uniquement immatriculés au Registre des Entreprises – n'y figurent que les entreprises économiquement actives



Source : CMA - Registre des Entreprises / INSEE : Recensement de la population 2007 - Nombre d'emplois et population active 2006

DONNEES GENERALES	
Nb d'entreprises/d'établissements artisanaux	16 305
dont nombre d'entreprises	14 846
et dont nb d'établissements secondaires	1 459
Nb d'auto-entrepreneurs	819
Nb d'entreprises/étab. hors zone	539
Nb d'entreprises/étab. hors Alsace	245
% des entr./étab. artisanaux du département	61,8%
Population active occupée dans l'artisanat	97 357
dont : salariés	79 870
Nombre d'habitants	1 102 584
% des habitants du département	59,3%
Population active ayant un emploi	480 591
% d'actifs occupés dans l'artisanat	20,3%
Nombre d'emplois proposés dans la zone	457 271
% d'emplois artisanaux dans la zone	21,3%



NOMBRE D'ENTREPRISES/ETABLISSEMENTS ET D'ACTIFS

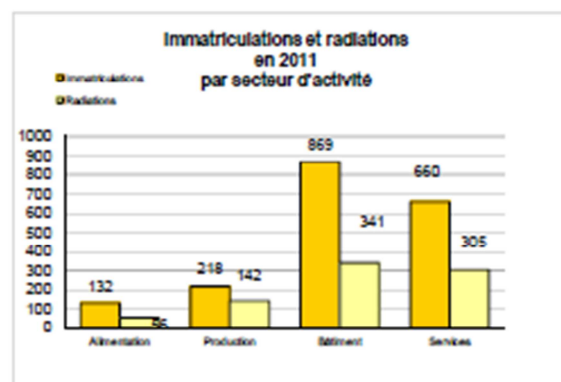
Alimentation		Production		Bâtiment		Services		Total	
Ent + Etab	Actifs	Ent + Etab	Actifs	Ent + Etab	Actifs	Ent + Etab	Actifs	Ent + Etab	Actifs
1 606	22 538	2 855	16 906	6 439	32 668	5 405	25 245	16 305	97 357

DENSITE ARTISANALE : NOMBRE D'ENTREPRISES/ETABLISSEMENTS POUR 10.000 HABITANTS

Alimentation	Production	Bâtiment	Services	Total
14,6	25,9	58,4	49	147,9

NOMBRE D'IMMATRICULATIONS ET DE RADIATIONS EN 2011

	Immatriculations		Radiations	Solde
		dont auto-entrepreneurs		
Alimentation	132	32	56	76
Production	218	74	142	76
Bâtiment	869	274	341	528
Services	660	261	305	355
Total	1879	641	844	1035

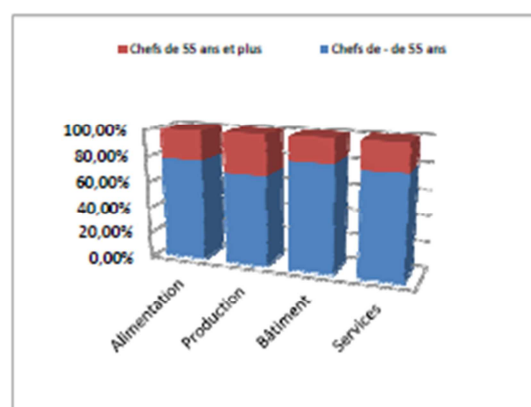


DETAIL DES ENTREPRISES/ETABLISSEMENTS ARTISANAUX PAR GROUPE D'ACTIVITE

ALIMENTATION			PRODUCTION		
	Entr.	Etab.		Entr.	Etab.
Boucherie	288	147	Travail des métaux	889	108
Boulangerie pâtisserie	573	163	Textile cuir habillement	167	11
Pâtisserie	135	20	Fabrication de meubles	266	10
Divers alimentation	252	28	Autres activités du bois	162	13
SERVICES			Mat.construc. céramique verre	208	43
Transport taxi ambulance	547	42	Papier imprimerie arts graphiques	218	17
Réparation cycles et motocycles	104	7	Bijouterie orfèvrerie joaillerie	179	20
Réparation véhicules automobiles	1 042	187	Autres activités de production	472	72
Mécanique agricole	71	10	BATIMENT		
Réparation électro.radio-tv	116	11	Maçonnerie	736	17
Réparation de chaussures	62	5	Couvert. plomb. chauff. Sanitaire	1 169	70
Réparation montres horloges	65	9	Menuiserie serrurerie charpente	1 094	60
Autres activités de réparation	299	30	Peinture plâtrerie	1 751	35
Coiffure	1 085	89	Electricité du bâtiment	790	39
Pressing et retouche	204	32	Terrassement et divers bâtiment	626	52
Photographie	109	9			
Autres services	1 167	103			

IMPLANTATION COMMUNALE DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS ARTISANAUX

Nb d'entreprises/taille de commune	Nb d'entreprises/taille de commune			TOTAL
	- 2.000 habitants	de 2.000 à 10.000 habitants	10.000 hab. et plus	
Alimentation	423	502	613	1 538
Production	760	995	970	2 725
Bâtiment	2 175	2 126	2 001	6 302
Services	1 148	1 639	2 414	5 201
TOTAL	4 506	5 262	5 998	15 766
Nb de communes	435	79	13	527
Nb d'habitants	308 145	300 331	494 108	1 102 584
Nb moyen d'habitants	708	3 802	38 008	2 092



PROPORTION DES CHEFS D'ENTREPRISES DE 55 ANS ET PLUS

Alimentation		Production		Bâtiment		Services		Total	
55 ans et plus	%	55 ans et plus	%	55 ans et plus	%	55 ans et plus	%	55 ans et plus	%
330	22,8%	928	30,4%	1 348	18,1%	1 164	20,9%	3 770	21,6%